

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

14/02/2013

Dossier complet le :

14/02/2013

N° d'enregistrement :

2013-0209

1. Intitulé du projet

Parc d'Activités du Trou à Loups sur la commune de Marcoing

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ADEVIA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Jacques DELILLE – DIRECTEUR GENERAL

RCS / SIRET

131217191101613141010101101

Forme juridique

SAEM

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6 d)	Création d'une voirie d'une longueur d'environ 300 mètres.
33	Aménagement d'un Parc d'activités créant une SHON inférieure à 20 000 m ² sur un terrain d'assiette de 77 200 m ² environ (compris entre 5 et 10 ha).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Création d'une viabilité nouvelle pour la constitution d'un petit Parc d'activités économiques, orienté notamment vers les « Eco-activités ». (implantations de petite ou moyenne taille).

Ce parc d'activités sera raccordé sur la rue de la Carrière qui dessert actuellement la déchetterie communautaire de Marcoing.

Compte tenu du type d'implantations attendues (« éco activités » principalement), l'ensemble des surfaces de planchers des futures bâtiments ou locaux sera largement inférieur au plafond fixé dans l'annexe à l'article R 122-2. Sur la base d'un coefficient d'occupation de 20% de la surface foncière, la surface globale prévisionnelle devrait rester sensiblement inférieure à 20 000 m² de SHON.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de compléter l'offre d'accueil sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai afin de répondre, notamment aux demandes endogènes, sur la thématique de « l'Eco – activité ». Cette opération sera constituée de parcelles divisibles selon les besoins des futurs acquéreurs (permis d'aménager « à la carte »).

Le site à aménager est localisé dans le prolongement de la friche industrielle Tissot, et en vis-à-vis de la déchetterie existante.

Le projet est par ailleurs situé à l'extérieur de la zone urbanisée de Marcoing (la rue de la Carrière se raccordant sur la RD 56), ce qui est un facteur favorable pour limiter les nuisances liées aux activités et au trafic pour la population résidente.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet comporte la réalisation d'une voie interne de desserte de 300 ml, terminée par une aire de retournement. Elle distribuera de l'ordre d'une dizaine de lots.

La réalisation des aménagements devrait a priori faire l'objet d'une seule tranche de travaux (durée environ 4 à 5 mois).

La chaussée devrait être d'une largeur de 7 mètres, monopente, pour orienter les eaux pluviales vers une noue latérale. Elle sera bordée sur un côté par un trottoir et une bande verte en limite des terrains privés.

La voirie sera de type chaussée lourde pour satisfaire aux caractéristiques des futures activités.

Le site comprend également l'extrémité d'une peupleraie, dont l'assiette foncière, située pour partie sur des emprises à commercialiser, sera préservée le temps que la coupe de bois soit assurée dans les conditions normales de l'exploitation.

Par ailleurs, sur la limite du périmètre à aménager et pour prolonger la végétation existant aux abords de la déchetterie, une coulée verte sera rétablie dans le cadre des travaux d'aménagement, notamment en faveur de l'avifaune, afin d'assurer des continuités en direction des écosystèmes environnants (espace en friche à végétation arbustive, zone d'openfield, boisements sur les bords de l'Escaut,...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les espaces communs (voirie en particulier et espaces non privés) seront remis aux collectivités compétentes qui en assureront le suivi et l'entretien.

La mise en place de plantations (domaine public et/ou domaine privé) sera intégrée au programme de travaux et/ou aux obligations des futurs acquéreurs.

Le trafic prévisionnel susceptible d'être induit par les « éco-activités » sera progressif suivant le rythme des implantations. Par ailleurs, il ne se cumulera à celui de la déchetterie que pendant les plages d'ouverture de cette dernière (qui restent limitées actuellement).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

En matière d'autorisation d'urbanisme, le projet fera l'objet d'une demande de permis d'aménager. Le projet ne devrait faire l'objet que d'une seule phase opérationnelle couvrant la totalité des emprises. Préalablement, 2 parcelles desservies par la rue de la Carrière (voie existante) seront détachées (par déclaration préalable).

Le projet sera également concerné par la procédure attachée à la Loi sur l'Eau.

La totalité du foncier d'assiette est détenu actuellement par la Communauté d'Agglomération de Cambrai, collectivité à l'initiative du projet.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande de permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Terrain d'assiette Surface de plancher	77 200 m ² 15 000 m ² environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue de la Carrière
59159 Marcoing

Coordonnées géographiques¹ Long. 3°11'45.1" E Lat. 50°07'50.5" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Espaces agricoles en exploitation.
Partie de peupleraie.

Au PLU, zonage 1 AUE : destinée à l'urbanisation à court ou moyen terme, à usage d'activités économiques.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒

Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Marcoing
Date d'application : approuvé en mars 2007, modifié en juin 2009 et en février 2012 (sur des points de zonage uniquement, qui n'affectent pas le projet).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	PPRInondation et PPRMouvements de terrain prescrits depuis le 19/06/2001 (mais pas approuvés). Pas de PPRT.
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les travaux de création de la voirie pourraient être (sous réserve d'études VRD du projet) légèrement excédentaire en déblais (l'on recherchera la meilleure adaptation du profil en long au terrain naturel).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Présence dans le périmètre de l'extrémité d'une peupleraie (emprise environ 6 000 m2) dont une partie sera incluse dans la coulée verte.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La création de la zone entraîne une perte de surface agricole. Les terrains sont d'ores et déjà propriété de la collectivité et sont exploités à titre précaire par convention avec la CAC. Leur changement de destination est inscrit au SCOT et au PLU.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les activités qui se développeront sur le site entraîneront une hausse du niveau sonore indéterminable pour le moment. L'augmentation du trafic routier devrait avoir un impact limité du fait de son l'importance relative par rapport au trafic actuel sur la RD 56. Par ailleurs, le site est à l'écart de la zone urbanisée.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Vibrations occasionnées par les engins de chantier en phase de travaux. Possibilité de vibrations générées par le site (voie ferrée et déchetterie existantes), et éventuellement par les implantations à venir (non déterminables pour le moment).
Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐		

	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☒	☐	Le projet peut avoir des incidences sur cette thématique mais non déterminables pour le moment. Elles dépendront du type d'activités qui devront dans tous les cas respecter les dispositions du PLU.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Des retours au milieu naturel pourront provenir des eaux pluviales au titre du dossier loi sur l'eau (infiltration dans les sols par des dispositifs adaptés pour ce qui concerne les parcelles privatives, par une noue latérale à la voirie pour le domaine public). Les eaux usées seront traitées à la parcelle par des systèmes d'assainissement individuels mis en place et entretenus conformément à la réglementation.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet peut avoir des incidences sur cette thématique mais non déterminables pour le moment. Elles dépendront du type d'activités qui devront dans tous les cas respecter les dispositions du PLU.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Le périmètre étant propriété de la collectivité, les exploitants ont été indemnisés antérieurement. La diminution de l'activité agricole est déjà intégrée localement. L'activité actuelle est assurée à titre précaire et révocable par contrat avec la CAC.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réflexion initiale d'aménagement de la zone, développée en 2011, portait sur la totalité des emprises (+ de 20 hectares). Une étude d'impact globale a été déposée à cette époque (août 2011).

Compte tenu, d'une part, de l'avis formulé par les services de l'Etat sur le dossier (octobre 2011), et d'autre part, des orientations définies par la Collectivité sur la thématique du développement économique de cette zone et de la création d'emplois, le projet a connu plusieurs évolutions successives.

Désormais:

- le périmètre à aménager est ramené à environ 8 ha (les emprises en friche autour de la déchetterie ne sont pas concernées),
- le parcellaire viabilisé cherche à s'adapter au marché et aux besoins essentiellement endogènes,
- la thématique d'implantation est plus précise : ce sont les « éco activités » (recyclage, transformation, récupération de matériaux) qui seront privilégiées (proximité de la voie d'eau, écart avec la zone agglomérée,...). Les demandes existent d'ores et déjà.
- l'aménagement viarie limitera donc les incidences sur l'environnement du site.
- une coulée verte sera constituée afin de renforcer la biodiversité du paysage actuel. Des obligations de plantations figureront également pour les parcelles privées,...

La volonté de la Collectivité et de son équipe technique a été de revoir le projet initial pour mieux l'adapter dans sa dimension au contexte local, tout en cherchant à répondre aux préoccupations réglementaires et environnementales exprimées par les services de l'Etat (mesures d'évitement et de réduction d'impacts).

A ce titre, l'impact du projet ne devra se mesurer que dans la durée, l'occupation complète de ce type de zone se faisant sur une assez longue période.

Ces adaptations du dossier sont à la fois consécutives aux concertations menées à la suite du dépôt des premiers éléments du dossier initial, pour aboutir à un meilleur dimensionnement des composantes du projet, et d'autre part, pouvoir concrétiser également ce projet dans des délais raisonnables et compatibles avec les attentes du territoire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Historique de la réflexion sur l'aménagement du site et autour des mesures de réduction d'impacts.
Photo aérienne du site et de ses abords

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Liévin

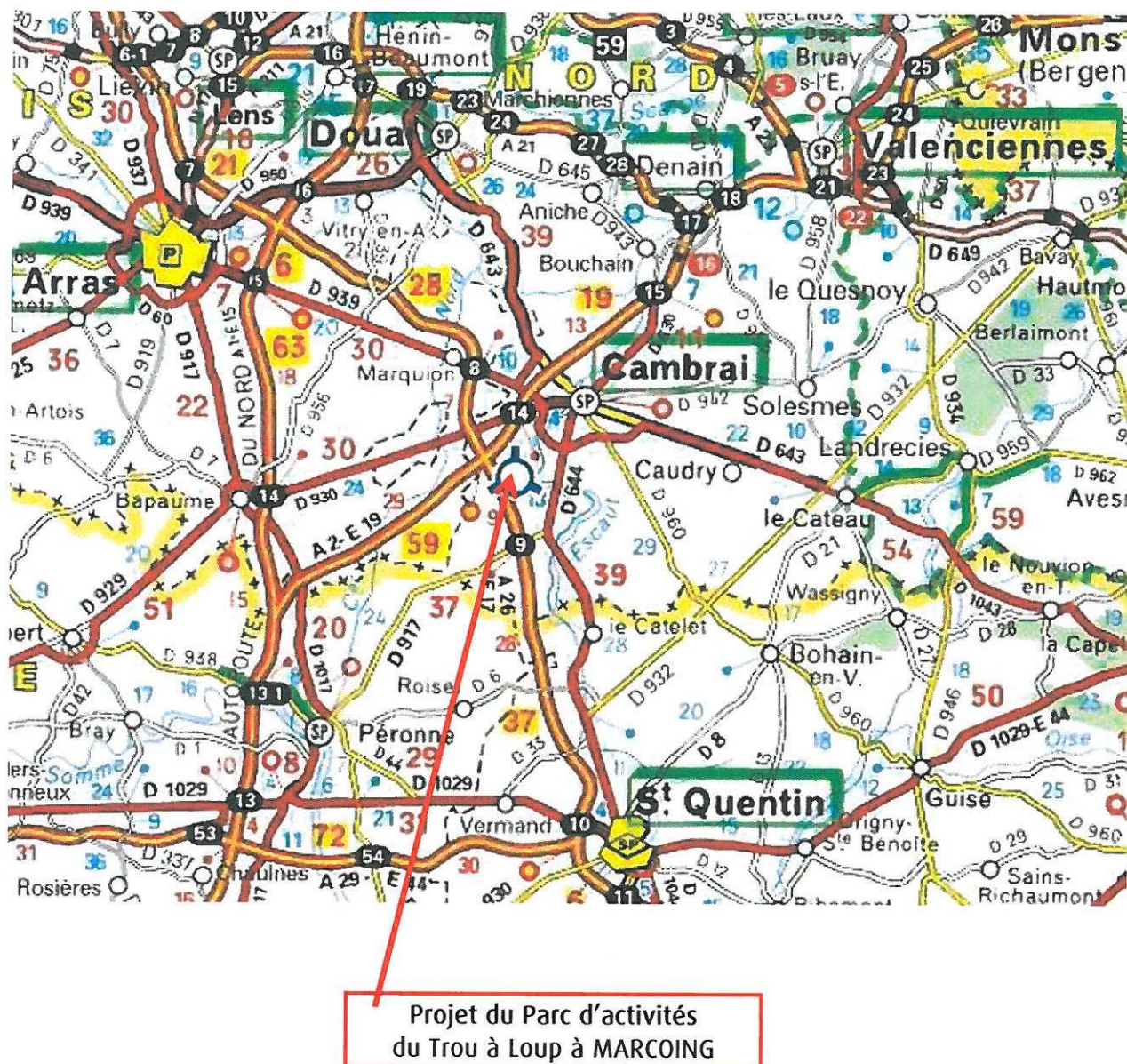
le,

30 janvier 2013

Signature

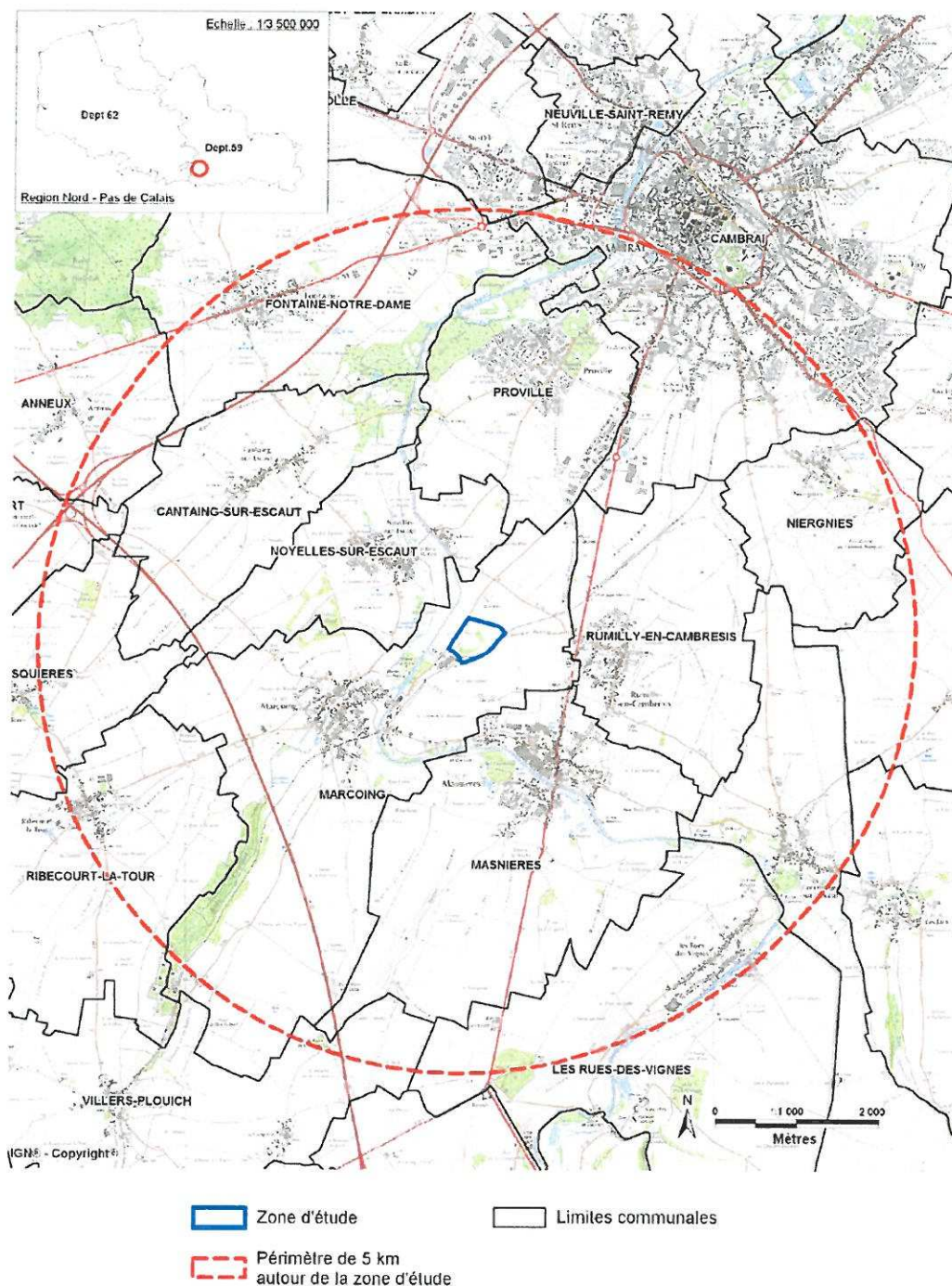
ADEVIA
Société d'Economie Mixte
BP 135 - 62803 LIEVIN Cedex
APE 7490 A - RCS ARRAS 83 B 40191
SIREN 327 910 634
Tél. : 03 21 44 85 00

PLAN DE LOCALISATION



PLAN DE SITUATION

Localisation géographique du site



Annexe 3

Environnement proche



Photo 1

2013-01-31 15.19.13



Photo 2

2013-01-31 15.20.25

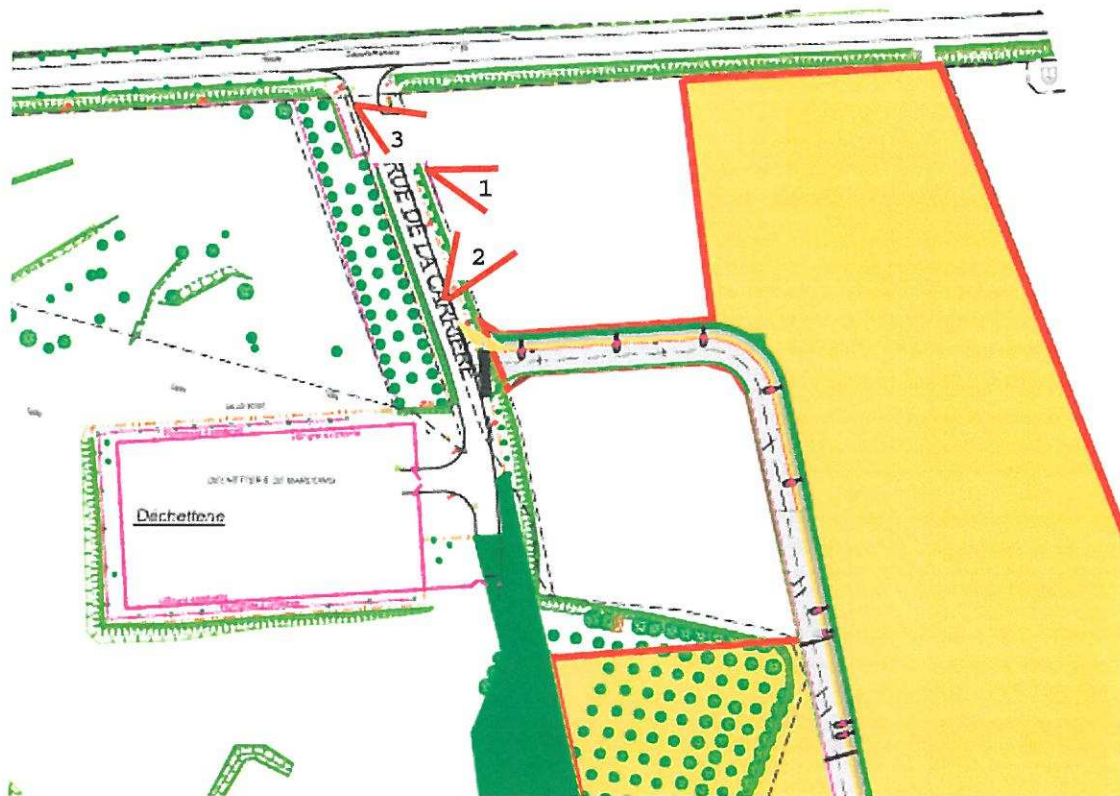


Photo 3

2013-01-31 15.22.38

Annexe 3

Position des prises de vue



Paysage lointain



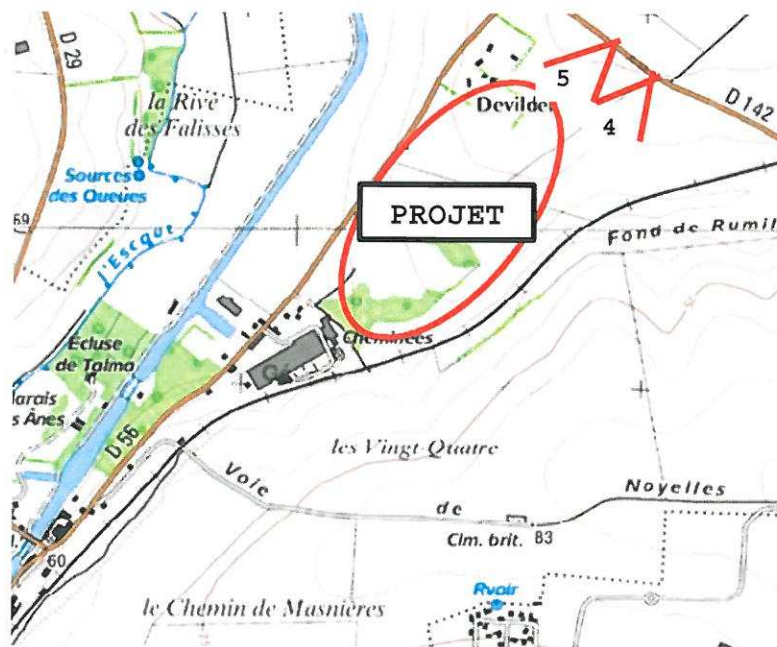
Photo 4

2013-01-31 15.43.39



Photo 5

2013-01-31 15.43.29



PLAN DU PROJET

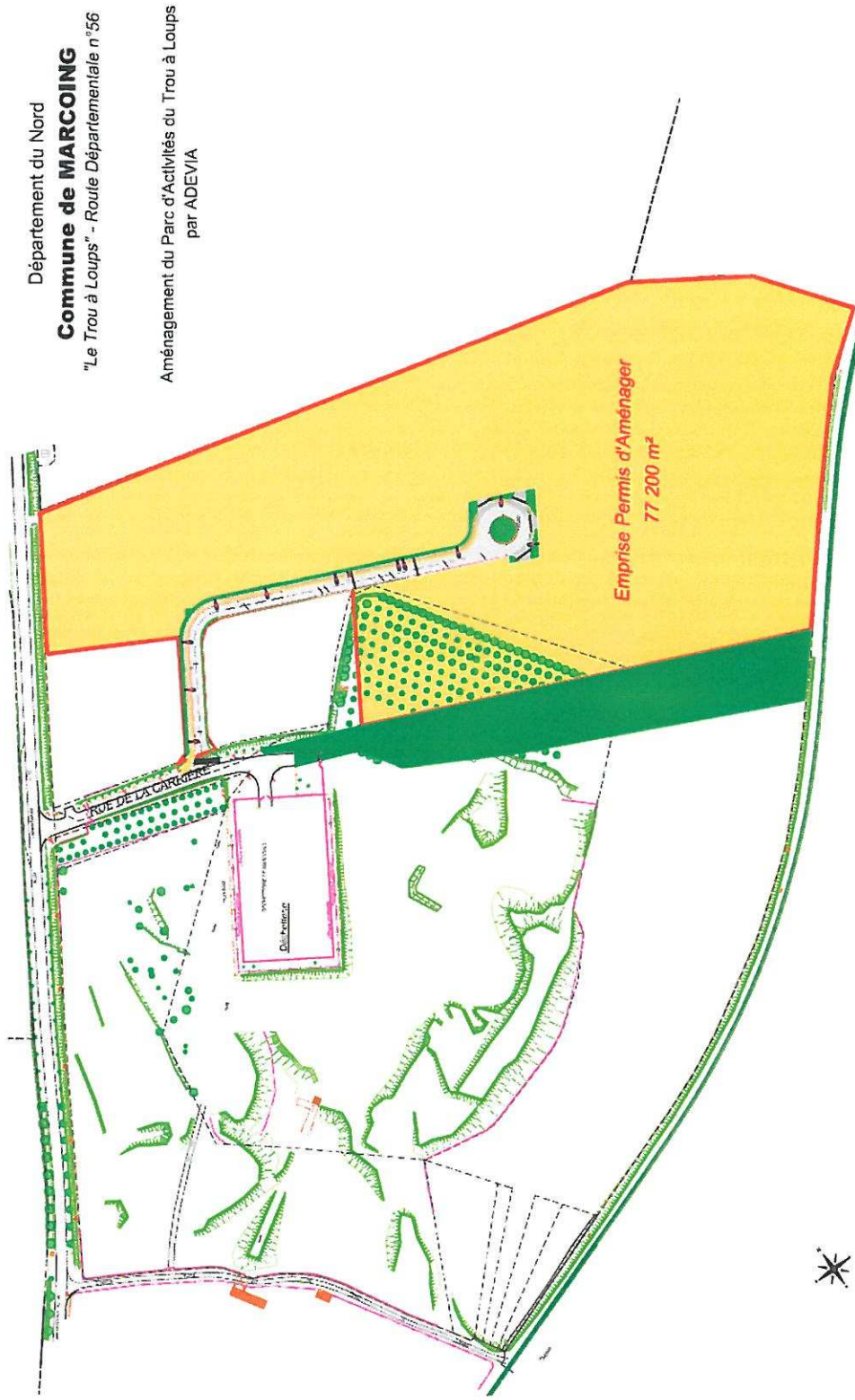


PHOTO AERIENNE

